

SYNDICAT - CSE ? A QUOI ÇA SERT ?

Le syndicat est là pour négocier et acquérir de nouveaux droits pour les salariés. A la CGT, on parle de conquis !

Au CSE, les élus sont là pour s'assurer que vos droits sont respectés.

Au delà de s'asseoir à la table des négociations, encore faut-il les demander ?

Le 19/03/2024, plutôt que de brasser du vent, la CGT a demandé, avec l'intersyndicale l'ouverture de négociations en faveur des salariés :

- Tickets restaurants : révision de la valeur faciale des tickets restaurants comme le permet la NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) 2023-2024
- Dons de jours comme le prévoit la CCN
- Pouvoir d'achat : prime de partage de la valeur ajoutée
- Mobilité durable
- Egalité professionnelle

Si le syndicat majoritaire avait demandé ne serait-ce qu'une seule de ces négociations, l'employeur était dans l'obligation d'ouvrir la négociation. Rien ne s'est passé. **Nous vous laissons donc conclure !**

*Ce sont ceux qui en parlent le plus
qui en font le moins...*



Au delà de s'asseoir à la table du CSE, encore faut-il ne pas focaliser sur des questions de procédures et s'intéresser vraiment aux droits des salariés CCI ?

Les élus CSE font régulièrement remonter des problématiques aux directions ou pour l'ordre du jour du CSE. Nos points sont rarement repris en CSE...

Malgré tout, on avance, et surtout : on ne lâche rien !!!

On défend auprès de l'employeur, des RH ou des managers des droits qu'ils semblent découvrir malheureusement trop souvent ! Cela a permis, pour quelques exemples, l'application de la gratuité de l'option de la mutuelle, en cas de portabilité, l'attribution d'une prime de service (pour un service ayant vécu une année de travail en conditions dégradées), la majoration des heures de travail de nuit comme prévue dans la convention collective...

On se bat encore pour le respect du statut et de la convention collective, l'application des NAO 2023 - 2024, l'attribution correcte des jours de fractionnement, sans obstacles employeurs (comme un ou des JNT imposés en pleine période estivale) et avec une bonne communication, l'application de primes de blanchisserie pour les collègues avec des vêtements de travail obligatoires, pour la bonne application des délibérations du CSE en matières d'actions sociales et culturelles - ASC (distribution des chèques vacances à tous les personnels présents au 30 avril 2024 et 31 mai 2024), pour la sécurité de tous les salariés, l'égalité de traitement des salariés...

On se bat contre le mésusage des CDD d'usage (CDDU) dans les centres de formation, contre les risques psychosociaux (qu'ils soient liés à des surcharges, à des sous-charges, au management...), contre le passage forcé au droit privé...

18 septembre 2024

On est là
pour
vous...



ARIZA David - CCIT Grenoble
06 30 47 67 27

CELLE Marion - CCIT Lyon Métropole
06 35 12 69 17

JARRAUD Patricia - CCIR
06 07 06 66 31

TAVERNIER Julien - CCIT Ain
06 37 17 54 82

Et vos représentants syndicaux :
Frédéric MOREAU - CCIT Grenoble
Vincent PAGES - CCIT Drôme

N'hésitez pas à visiter notre page sur
l'intranet, vous pourrez également prendre rdv
en visio directement avec nous !

... mais on
ne peut
rien sans
vous :

Syndiquez-
vous !

Marion CELLE

Patricia JARRAUD

Frédéric MOREAU

David ARIZA

Julien TAVERNIER

100 % à vos
côtés